

Résumé des normes et modalités d'évaluation – Multi 6^e année

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Discipline	Compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français, langue d'enseignement	Lire	√	√	√
	Écrire		√	√
	Communiquer oralement		√	√
Tout au long de l'année, les élèves seront évalués de différentes façons : situations d'apprentissages et d'évaluation, fiches de lecture, examens officiels, questionnaires, dictées, productions écrites, exposés oraux, discussions, observations. De plus, des épreuves obligatoires du Ministère en écriture et en lecture seront administrées à la fin de l'année et compteront pour 20 % du résultat final.				
Mathématique	Résoudre une situation-problème		√	√
	Utiliser un raisonnement mathématique	√	√	√
Tout au long de l'année, les élèves seront évalués de différentes façons : situations d'apprentissages et d'évaluation, examens, observations. De plus, une épreuve obligatoire du Ministère sera administrée à la fin de l'année et comptera pour 20 % du résultat final.				
Éthique et culture religieuse (un seul résultat sera inscrit au bulletin)	Réfléchir sur des questions éthiques		√	√
	Manifester une compréhension du phénomène religieux		√	√
Tout au long de l'année, les élèves seront évalués de différentes façons : situations d'apprentissages et d'évaluation, discussions, travaux d'équipe, examens.				
Arts plastiques (un seul résultat sera inscrit au bulletin)	Réaliser des créations plastiques		√	√
	Apprécier des œuvres d'art		√	√
Tout au long de l'année, les élèves seront évalués de différentes façons : situations d'apprentissages et d'évaluation, projets, discussions.				
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes lus et entendus		√	√
	Communiquer oralement en anglais	√		√
	Écrire des textes		√	√
Tout au long de l'année, des données seront recueillies sur l'acquisition et la mobilisation des connaissances par des observations et des grilles d'évaluation. Les élèves feront également un examen prototype du Ministère en fin d'année.				
Musique (un seul résultat sera inscrit au bulletin)	Inventer et interpréter des pièces musicales		√	√
	Apprécier des œuvres musicales	√		√
Tout au long de l'année, les élèves seront évalués par observations, auditions et examens écrits.				
Science et technologie		√	√	√
Tout au long de l'année, les élèves seront évalués de différentes façons : situations d'apprentissages et d'évaluation, projets, discussions, examens.				
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		√	√	√
Tout au long de l'année, les élèves seront évalués de différentes façons : situations d'apprentissages et d'évaluation, projets, discussions, examens				
Éducation physique et à la santé		√	√	√
Tout au long de l'année, les élèves seront observés lors de la pratique d'activités physiques individuelles et de groupe. Les résultats de différents tests physiques seront également pris en compte.				

Les résultats des élèves seront exprimés en pourcentage (%) dans le bulletin. Des commentaires pourraient être ajoutés sur les forces, les défis et les progrès de votre enfant.

Les compétences suivantes feront aussi l'objet de commentaires écrits dans le bulletin :

Compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Organiser son travail			√
Travailler en équipe			
Savoir communiquer			
Exercer son jugement critique			

Nous vous rappelons également les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant dans la deuxième semaine du mois d'octobre. Cette communication vous sera acheminée à la maison par votre enfant.
Premier bulletin	Le bulletin sera déposé sur le portail dans la semaine du 13 novembre. Ce bulletin couvrira la période du 30 août au 9 novembre et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le bulletin sera déposé sur le portail dans la semaine du 12 mars. Ce bulletin couvrira la période du 13 novembre au 12 mars et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Le bulletin sera déposé sur le portail dans la semaine du 25 juin. Ce bulletin couvrira la période du 13 mars jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60 % du résultat final de l'année.

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous informerons. Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.